

SCOT DU GRAND  
ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE  
COHÉRENCE TERRITORIALE

# Agir en faveur des continuités écologiques

Livret des principaux leviers  
d'action à destination  
des communes du Grand  
Rovaltain



## SOMMAIRE

Introduction.....	p 2
Le Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain .....	p 2
LEVIERS D'ACTION :	
Urbanisme et Trame verte et bleue .....	p 3
La gestion et l'entretien des espaces publics .....	p 4
La gestion et l'entretien des milieux naturels.....	p 5
La gestion alternative des eaux pluviales urbaines .....	p 6
Pédagogie et sensibilisation à la Trame verte et bleue.....	p 7

## INTRODUCTION

La Trame verte et bleue est un réseau d'échanges constitué de milieux naturels et semi-naturels terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) connectés les uns aux autres par des corridors écologiques qui permettent la vie et la circulation des animaux et végétaux. Elle subit d'importantes pressions et de fortes dégradations :

- la moitié des espèces vivantes pourraient disparaître de la planète d'ici un siècle
- et de grandes surfaces de milieux naturels et agricoles sont détruites en France chaque jour, remplacées par des routes, des habitations, des zones d'activités...

Par ailleurs, la biodiversité fournit des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien (oxygène, nourriture...), et nous rend de nombreux services : pollinisation, fertilisation des sols, épuration de l'eau...

C'est pourquoi elle nécessite des actions de préservation (de types réglementaire, technique), des actions de sensibilisation, mais aussi de renforcement (actions contractuelles, opérationnelles, démarches innovantes...).

**L'échelon communal**, qui doit transcrire la Trame verte et bleue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain dans son Plan Local d'Urbanisme, **est un niveau « clé » pour s'emparer des nombreux leviers d'actions en faveur des continuités écologiques.**

L'objectif du présent livret est d'accompagner les communes pour la mise en œuvre de 5 leviers d'actions en faveur de la trame verte et bleue. Il est organisé en fiches thématiques. Il se veut avant tout pratique et pragmatique, à travers le renvoi vers des acteurs ressources, des exemples et des outils, pour la mise en œuvre d'actions par les communes.

Chaque fiche du livret cite des actions du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain (cf ci-dessous), qui peuvent servir de références ou d'exemples pour les communes intéressées. Il existe également d'autres actions pour préserver ou renforcer la Trame verte et bleue, dont certaines sont recensées dans ce livret.

## LE CONTRAT VERT ET BLEU DU GRAND ROVALTAIN

### > Un programme d'actions pour restaurer et préserver la Trame Verte et Bleue du territoire.

soutenu financièrement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union européenne, l'Agence de l'Eau RMC, le Département de la Drôme, avec la participation du Département de l'Ardèche.



### > Les milieux naturels concernés :



### > Les types d'actions :



Cette brochure a été élaborée par le syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain dans le cadre du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain, avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et des membres du Groupe de travail Communication du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain

L'urbanisation, en particulier l'étalement urbain, participe à la destruction ou la dégradation des écosystèmes, l'une des causes d'érosion de la biodiversité. Pour autant, l'espace urbain devra s'agrandir pour accueillir les habitants et les activités.

Cet espace urbain peut s'adapter pour être toujours plus favorable à la biodiversité et aux déplacements des espèces. Cet objectif répond à un besoin des citoyens largement répandu de nature en ville.



### La Commune, acteur de la préservation et du renforcement de la Trame verte et bleue.

#### PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- > **Localiser le développement urbain en dehors des espaces à enjeux.**
- > **Faire le bilan de la connaissance sur la commune** en matière de biodiversité et de continuités écologiques.
- > **Traduire par un zonage et un règlement adapté** dans le document d'urbanisme les trames vertes et bleues repérées dans le SCoT, afin de contribuer à les préserver.
- > **Repérer et cartographier les milieux et le réseau des continuités locales** qui complètent le réseau du Grand Rovaltain en particulier les continuités écologiques au cœur de l'espace urbain : cours d'eau, les délaissés, les alignements et petits boisements.

#### RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE : MENEZ VOS PROJETS !

- > **Intégrer l'enjeu des continuités écologiques dans les opérations d'aménagement :**
  - en proposant des orientations d'aménagement et de programmation et/ou des dispositions réglementaires dans le PLU.
  - en veillant à la prise en compte de ces enjeux dans les études préopérationnelles et tout au long de la réalisation des opérations d'aménagement.

**LES ATOUTS :** La trame verte et bleue peut constituer un support d'accompagnement de cheminements, d'espaces de loisirs, d'espaces verts ou de gestion des eaux pluviales....

- > **Intégrer des dispositifs favorables à la faune dans les bâtiments publics** et promouvoir ces dispositifs pour les projets privés :
  - Végétaliser le bâtiment et ses abords,
  - Proposer des abris (nichoirs par exemple),
  - Éviter les aménagements dangereux pour la faune,
  - Optimiser les éclairages.
- > **Acquérir des parcelles** par le biais notamment d'emplacements réservés :
  - pour compléter des « barreaux manquants » de la trame verte et bleue et si possible engager une gestion adaptée (cf pages 4 et 5).

#### STRUCTURES RESSOURCES

- > **Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain** : Met en œuvre le SCoT et assiste les communes dans la traduction de la TVB.
- > **CAUE 07 et CAUE 26** : Accompagnent les communes dans leurs projets d'urbanisme.
- > **CEN Rhône Alpes** : Assiste les communes dans la traduction de la TVB (PLU et projets urbains).
- > **DDT 26 et 07, DREAL** : Précisent le cadre réglementaire pour la traduction de la TVB dans l'urbanisme.
- > **Arche Agglo, Valence Romans Agglo, CC Rhône Crussol** : Apportent des conseils sur la prise en compte de la biodiversité dans l'urbanisme.
- > **Les associations naturalistes** : Apportent des connaissances en matière d'inventaires, d'identification de zones à enjeux...



#### POUR ALLER PLUS LOIN

##### > OUTILS :

- **Base de données cartographique des zones humides du Grand Rovaltain, SM SCoT** : détermine un enjeu prioritaire par zone humide et propose des fiches outils > [www.grandrovaltain.fr](http://www.grandrovaltain.fr)
- **Guide technique Biodiversité et bâti, CAUE Isère, LPO**, 2012, dont 18 fiches techniques > [www.biodiversiteetbati.fr](http://www.biodiversiteetbati.fr)
- **Guide méthodologique Trame verte et bleue et documents d'urbanisme, Ministère EDDE**, 2014
- **Portail Auvergne Rhône Alpes des zones humides, DREAL** > [www.carto.datara.gouv.fr](http://www.carto.datara.gouv.fr)

##### > PROCÉDURE :

- **Évolution du document d'urbanisme de la commune** : permet d'établir des protections réglementaires et/ou des orientations d'aménagement et de programmation adaptées.
- **Mise en place d'un cahier de recommandations** : permet de présenter des bonnes pratiques.
- **Délibération de réglementation des clôtures** : permet d'encadrer l'implantation des clôtures.



#### LE CONTRAT VERT ET BLEU EN ACTIONS



- **Intégrer la TVB dans les PLU et les projets d'urbanisme** : **SM SCoT et CEN Rhône-Alpes** > [www.grandrovaltain.fr](http://www.grandrovaltain.fr) et [www.cen-rhonealpes.fr](http://www.cen-rhonealpes.fr)
- **Etude de hiérarchisation des enjeux des zones humides** : **SM SCoT** > [www.grandrovaltain.fr/les-realizations.html](http://www.grandrovaltain.fr/les-realizations.html)

**L'espace public, espaces verts, pistes cyclables, chemins, bas-côtés des voiries... peut être riche en biodiversité, et offrir de nombreux services :**

Des espaces de loisirs et de détente pour les habitants, un support aux voies de circulation douce (piétons et cycles), une transition entre espaces urbanisés et agricoles, mais aussi la participation à l'infiltration des eaux de pluie, à la fixation des polluants, au stockage du CO<sub>2</sub>...

Toutefois, certains espaces publics, les voiries, les clôtures, les murs, selon leur conception et leur gestion, peuvent constituer des fragmentations majeures des continuités écologiques et doivent faire l'objet d'aménagements.

Pour rappel, l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités est interdite depuis le 1er janvier 2017 pour l'entretien des espaces ouverts au public et depuis janvier 2019 l'interdiction est élargie aux particuliers.

**La commune, gestionnaire d'espace public acteur de la préservation et du renforcement de la Trame verte et bleue**



### PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

**> Choisir la gestion différenciée des espaces verts :**

- En privilégiant la fauche et en adaptant les interventions aux cycles de vie de la faune

**LES ATOUTS :** créer des zones-refuges, de déplacements et de reproduction pour la faune, des réservoirs d'auxiliaires de cultures...

**> Aménager les voiries communales pour permettre les traversées de la faune**

- En prévoyant des dispositifs de franchissement et une signalétique spécifique qui améliorera aussi la sécurité des usagers

**> Adapter les clôtures** pour faciliter la circulation de la petite faune



### RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

**> Opter pour un fleurissement adapté à son environnement, plus naturel et local.**

**LES ATOUTS :** aspect esthétique, source de pollen, nectar, graines, refuges pour la faune sauvage, interactions avec la flore en place

**> Développer le pâturage sur des espaces particuliers (talus, sites en pente, friches...).**

**LES ATOUTS :** apparition d'une grande diversité de types de milieux, fertilisation des sols

**> Préserver les abris des nombreuses espèces animales occupant les ponts** (oiseaux, chauves-souris, amphibiens...)

### AGIR EN FAVEUR DE LA TRAME « NOIRE »

*Le mode d'éclairage public peut facilement contribuer à limiter la pollution lumineuse et ainsi mieux considérer les besoins des espèces nocturnes.*

**> Maintenir des espaces et/ou des périodes sans lumière dans le centre,** proscrire l'éclairage dans les hameaux.

**> Munir toutes les sources lumineuses d'abat-jours** renvoyant la lumière vers le sol.



### STRUCTURES RESSOURCES

**> CA Arche Agglo, CC Rhône Crussol, Valence Romans Agglo (services Environnement et Rivières) :**

Mettent en œuvre des actions en faveur des continuités écologiques.

**> Le CEN Rhône Alpes :**

Assiste les communes dans la traduction de la TVB (PLU et projets d'aménagement).

**> Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain :**

Met en œuvre la traduction de la TVB auprès des communes (PLU)

**> Les Associations naturalistes :**

Apportent connaissances et conseils en faveur de la Trame verte et bleue dans l'espace public.

**> Direction des Routes, Départements :**

Mettent en œuvre des actions dans le domaine de la voirie.



### POUR ALLER PLUS LOIN

**> OUTILS :**

• **Le diagnostic écologique :** il permet d'établir un état des lieux afin d'améliorer le potentiel en biodiversité d'un projet.

• **Le plan de gestion :** pour la gestion différenciée des espaces verts ; inventaire des espaces, diagnostic des pratiques actuelles, puis choix des types d'interventions à appliquer

**> GUIDES :**

• **Guide technique Biodiversité et paysage urbain,** CAUE Isère, LPO > [www.biodiversiteetbati.fr](http://www.biodiversiteetbati.fr)

• **Éclairage sur la pollution lumineuse et ses nuisances,** LPO > [www.lpo-drome.fr](http://www.lpo-drome.fr)



### LE CONTRAT VERT ET BLEU EN ACTIONS



• Une trame verte et bleue au sein de parcs urbains, **villes de Bourg-lès-Valence, Romans-sur-Isère, Valence**  
> [www.bourg-les-valence.fr](http://www.bourg-les-valence.fr)



• Une trame verte et bleue au sein du parc d'activités Rovaltain, **Valence Romans Agglo**  
> <https://rovaltain.fr>



• Franchissement des routes : réflexion et amélioration des connaissances, **SM SCoT, LPO, Direction Interrégionale des Routes Centre Est**  
> [www.grandrovaltain.fr](http://www.grandrovaltain.fr)

Les milieux naturels, maillon fondamental de la trame verte et bleue, représentent un enjeu pour tous les services qu'ils rendent directement ou indirectement à l'homme, qu'ils abritent une biodiversité « ordinaire » ou remarquable.

Malgré de nombreuses mesures de protection, les milieux naturels restent victimes de fortes dégradations : destruction d'habitats naturels, urbanisation, artificialisation des cours d'eau...



### La commune, acteur de la préservation et du renforcement de la Trame verte et bleue.



#### PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

##### > Éviter la destruction de milieux naturels et de continuités écologiques lors des projets d'aménagement :

- Maintenir des espaces non urbanisés,
- Ne pas créer d'obstacles à l'écoulement des eaux et à la circulation piscicole,
- Respecter les ripisylves.

##### > S'impliquer dans la gestion des milieux naturels présents sur la commune :

- Maintenir les zones humides, les pelouses sèches, les haies..., qui structurent la trame écologique,
- Choisir un entretien adapté de ces espaces.



#### DES OUTILS DE TYPE CONTRACTUEL EXISTENT

pour orienter la gestion et l'entretien de ces espaces : avec des agriculteurs volontaires ou des gestionnaires d'espaces naturels (CEN, ONF, Fédérations de chasse, LPO, PNR...).



#### RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

En restaurant les milieux dégradés, et en créant de nouvelles richesses écologiques au sein des espaces naturels

##### > Restaurer les milieux dégradés :

- Le curage des mares, la réouverture et mise en place de pâturage sur pelouses sèches...

##### > Créer des mares :

- Constituer un réseau de plusieurs mares pour créer de nouvelles continuités écologiques.

**LES ATOUTS :** Les mares constituent des lieux de vie, mais aussi des sites d'abreuvement pour un grand nombre d'espèces

##### > Favoriser les espaces «relais» en milieu agricole :

- En plantant des haies, des bandes enherbées, des bosquets... en partenariat avec des agriculteurs

**LES ATOUTS :** Consolider le maillage écologique au sein du milieu agricole tout en offrant des avantages aux cultures proches : abris aux auxiliaires de culture, protection contre le vent, haie antidérive des traitements phytosanitaires...

### STRUCTURES RESSOURCES



#### > CEN Rhône Alpes :

Accompagne les collectivités, élabore et met en œuvre des actions de gestion d'espaces naturels, assure la maîtrise foncière

#### > Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain :

Met en œuvre la traduction de la TVB auprès des communes (PLU et projets d'aménagement).

#### > Arche Agglo, CC Rhône Crussol, Valence Romans Agglo (services Environnement et Rivières)

Pilotent la gestion d'espaces naturels

Mettent en œuvre des actions en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

#### > Les Associations naturalistes :

Gèrent et renforcent des espaces précieux pour la trame verte et bleue

#### > L'ONF : Epaule les actions communales en forêt



### POUR ALLER PLUS LOIN

#### > OUTILS ET PROCÉDURES :

- **Convention de gestion :** confier la gestion de parcelles à un gestionnaire d'espace naturels
- **Maîtrise foncière :** acquérir des terrains en préalable d'une gestion conservatoire par exemple.
- **Espaces Naturels Sensibles (ENS) :** acquérir afin de protéger, gérer et ouvrir au public des milieux naturels. > [www.ladrome.fr](http://www.ladrome.fr) et [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)
- **Obligations réelles environnementales :** contrat de protection environnementale lié à un bien immobilier > [www.ecologie.solidaire.gouv.fr](http://www.ecologie.solidaire.gouv.fr)

#### > GUIDES

- Les **cahiers techniques du CEN**  
> [www.cen-rhonealpes.fr](http://www.cen-rhonealpes.fr)



### LE CONTRAT VERT ET BLEU EN ACTIONS



- Préserver les pelouses sèches, les zones humides et les forêts remarquables :  
**CEN RA** > [www.cen-rhonealpes.fr](http://www.cen-rhonealpes.fr)



- Connaître, préserver et renforcer le réseau de mares des collines drômoises :  
**LPO** > [www.lpo-drome.fr](http://www.lpo-drome.fr)



- Renforcer le réseau de haies et améliorer la gestion des bords de champs et chemins :  
**Fédération de chasse 26** > [www.chasseurs-drome.fr](http://www.chasseurs-drome.fr)

La gestion alternative des eaux pluviales (EP), est née de la prise de conscience de l'impact des eaux pluviales sur le milieu récepteur : recharge des nappes, risque inondation, qualité des eaux...

De plus, l'extension de l'urbanisation engendre des volumes toujours plus importants d'eau à collecter. Ceci rend aujourd'hui incontournable une vision plus environnementaliste de l'assainissement pluvial, qui intègre la Trame verte et bleue.



\*Source : Plaquette de présentation du 11ème programme de l'AERMC (NB : l'étiage est le débit moyen le plus bas d'un cours d'eau)

### La commune, acteur de la préservation et du renforcement de la Trame verte et bleue



#### PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

##### > Réduire les surfaces imperméabilisées et favoriser les espaces enherbés lors de la conception des espaces urbains

- En limitant le ruissellement des eaux pluviales urbaines « à la source », des surfaces sont gagnées pour envisager de nouveaux îlots de biodiversité : un nouvel espace vert ou une mare par exemple...
- Dans un aménagement, les surfaces perméables contribuent à limiter le risque d'inondation et peuvent favoriser la biodiversité : un bassin d'infiltration des EP plutôt qu'un ouvrage étanche ; des places de stationnement enherbées...

##### > Aménager les canalisations pluviales traversant les voiries pour permettre le passage de la faune

- Profiter de l'existence ou de l'installation de canalisations sous les voiries pour les équiper de dispositifs pour la faune (banquette par exemple).



#### RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

##### > Choisir la gestion des eaux pluviales (GEP) alternative pour les nouveaux projets d'aménagements :

- La gestion des eaux pluviales à ciel ouvert crée de nouveaux espaces de vie et de déplacement pour les espèces si les dispositifs (noues, bassins d'infiltration, mares...) sont conçus en réseau et ne sont pas grillagés.

**LES ATOUTS :** fonction récréative des espaces ; opportunité pour développer des actions pédagogiques ; espaces d'accompagnement de liaisons douces (piétonnes, cyclables) entre quartiers.

##### > Choisir des plantations favorables à la biodiversité pour le système pluvial à ciel ouvert :

- Opter pour des plantations adaptées à leur environnement, naturelles et locales : elles offriront « gîte et couvert » à la faune sauvage, et entreront en interaction avec la flore en place

**LES ATOUTS :** apparition d'écosystèmes accueillant des espèces inféodées à l'eau ; participation des plantes à la dépollution des eaux, plus-value esthétique du foisonnement végétal.

##### > Adopter une gestion différenciée des espaces en herbe du dispositif de gestion des eaux pluviales

- Privilégier la fauche, moins destructrice pour la biodiversité que la tonte
- Adapter le mode et la fréquence de fauche afin de favoriser les zones-refuges et de reproduction pour la faune.

#### STRUCTURES RESSOURCES



##### > CA Arche Agglo, CC Rhône Crussol, Valence Romans Agglo (service Assainissement) :

Assurent une maîtrise d'ouvrage en gestion alternative des eaux pluviales

##### > DDT service Police de l'Eau :

Assure le cadre réglementaire en matière de gestion des EP

##### > Les Associations naturalistes :

Apportent connaissances et conseils en faveur de la Trame verte et bleue dans la gestion des EP

##### > Le Conseil Départemental de La Drôme :

Porte le SAGE Plaine de Valence Bas Dauphiné

##### > L'Agence de l'Eau RMC :

Finance des actions sur la trame bleue



#### POUR ALLER PLUS LOIN

##### > OUTILS :

• **Le Plan Local d'Urbanisme** : pour favoriser la gestion alternative des eaux pluviales à travers le règlement du PLU (coefficient d'emprise au sol, coefficient de biotope par surface...)

• **La concession d'aménagement** entre la commune et un aménageur, pour intégrer la GEP alternative dans les objectifs d'un projet urbain privé. > [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

• **Les cahiers des charges** : pour les entreprises de travaux, afin de décliner les exigences liées à l'assainissement pluvial lors des chantiers.



#### LE CONTRAT VERT ET BLEU EN ACTIONS



• Une trame verte et bleue au sein du parc d'activités Rovaltain, **Valence Romans Agglo**  
> <https://rovaltain.fr>



• Préserver, restaurer et aménager le terrain des Sources du Grand Charran, **Ville de Valence**  
> [www.valence.fr/](http://www.valence.fr/)

La problématique de l'érosion de la biodiversité est un enjeu crucial pour les générations futures, et une prise de conscience et des actions concrètes pour l'endiguer nécessitent une vision sur le temps long. C'est pourquoi les actions en faveur de la Trame verte et bleue doivent faire l'objet d'un volet pédagogique.

Même si les enjeux liés à la biodiversité sont depuis quelques années de mieux en mieux appréhendés par la population, la complexité du fonctionnement des continuités écologiques demande encore aujourd'hui, une mobilisation forte des collectivités en termes de sensibilisation et de communication

### La Commune, acteur de proximité pour l'implication des habitants



#### VALORISER LES PROJETS COMMUNAUX EN FAVEUR DE LA TVB AUPRÈS DES HABITANTS ET DU GRAND PUBLIC

- > **Mise en valeur des espaces naturels**, de la gestion différenciée des espaces verts communaux, de l'intégration de la TVB dans le PLU, de la gestion alternative des eaux pluviales...
- > **Mettre en place des ateliers participatifs**, afin de mobiliser la population dès la conception de projets ayant une valeur emblématique : pour creuser une mare communale, pour planter des haies... Les habitants peuvent également être mis à contribution grâce à des outils d'inventaire participatifs
- > **Installer des dispositifs spécifiques de sensibilisation** : sentiers pédagogiques, panneaux explicatifs, mise en place d'hôtels à insectes, de nichoirs, de ruches, de mares pédagogiques...



#### ACCUEILLIR DES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DE SA COMMUNE

- > **Favoriser les événements proposés par des associations spécialisées** : visites sur le territoire communal pour repérer les indices du déplacement de la faune et de ses obstacles, animations grand public autour d'outils interactifs (expositions, maquettes, jeux, puzzles...).
- > **Créer des liens entre les écoles, les bibliothèques grâce aux outils pédagogiques existants** pour faciliter l'intégration par les enseignants de la notion de continuités écologiques dans leurs programmes.



#### SE FORMER POUR MIEUX SENSIBILISER

- > **Participer aux formations à destination des élus communaux** : connaissance des enjeux, des milieux composant la TVB et de leurs interactions complexes, pratiques de gestion...
- > **Valoriser les formations des agents techniques communaux** : afin de favoriser une gestion adaptée des espaces, mais aussi leur participation à la sensibilisation du grand public



#### STRUCTURES RESSOURCES

> **CA Arche Agglo, CC Rhône Crussol, Valence Romans Agglo** : proposent des actions de sensibilisation sur les continuités écologiques.

#### > Les associations spécialisées :

Animent de nombreux événements interactifs en faveur de la TVB et proposent des formations

> **Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain et le CEN RA** : proposent des actions de sensibilisation liées au Contrat vert et bleu.

#### > Le CNFPT :

Propose des formations aux agents territoriaux.



#### POUR ALLER PLUS LOIN

#### > OUTILS:

- **Atlas de la biodiversité** : réaliser des diagnostics participatifs de la biodiversité dans les commune > [www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)
- **Kakémonos du Contrat vert et bleu** : élaborés par le SM SCoT et mis à disposition gratuitement > [www.grandrovaltain.fr](http://www.grandrovaltain.fr)
- **Roulotte de la biodiversité** : espace pédagogique itinérant de la LPO > [www.lpo-drome.fr](http://www.lpo-drome.fr)



#### LE CONTRAT VERT ET BLEU EN ACTIONS



• Dispenser des formations sur la trame verte et bleue, **Biodi'vert** > [www.biodivert.fr](http://www.biodivert.fr)



• Programme pédagogique pour les élèves et les familles, **LPO** > [www.lpo-drome.fr](http://www.lpo-drome.fr)



• Des ruches et des pollinisateurs dans la ville, **Association Le Mat** > [www.lematdrome.fr](http://www.lematdrome.fr)



• Création de sentiers d'interprétation en forêt, **Communes de Saint-Georges-les-Bains et de Charmes-sur-Herbasse** > [www.saint-georges-les-bains.fr](http://www.saint-georges-les-bains.fr) et <https://charmessurlherbasse.fr>



• Sensibiliser les scolaires aux enjeux de la trame bleue, **Valence Romans Agglo** > [www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)



2019 - Syndicat mixte du SCOT Rovaltain Drôme-Ardèche - Crédits photo : couverture © Juan Robert ; dos : © LPO Drôme